

AIDE SOCIALE A L'HEBERGEMENT

Liste des pièces à fournir pour la constitution du dossier

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'âge légal, pour bénéficier de l'aide sociale départementale au titre des personnes âgées, est fixé à 65 ans ou entre 60 et 65 ans sous réserve de la reconnaissance d'une inaptitude au travail.

- Dossier réglementaire dûment complété et signé par le demandeur ou son représentant légal désigné par jugement.

IDENTITÉ – INVALIDITÉ

- Copie du livret de famille dans son intégralité ou copie de la carte d'identité (pour les personnes célibataires sans enfant)
- Pour les personnes de nationalité étrangère : titre de séjour en cours de validité
- Photocopie du jugement de mise sous sauvegarde de justice, curatelle ou tutelle le cas échéant.

Pour les personnes entre 60 et 65 ans

- Copie du justificatif de l'inaptitude au travail, le cas échéant (notification d'AAH à 80%, pension d'invalidité attribuée à la suite d'un accident ou d'une maladie d'origine non professionnelle, de catégorie 2 ou 3, pension de retraite pour inaptitude au travail)
- Copie du justificatif d'incapacité permanente d'au moins 80% avant l'âge de 65 ans

RÉSIDENCE

- Taxes d'habitation et foncière
- Pour un accueil en établissement, attestation d'entrée dans l'établissement au titre duquel la demande d'aide sociale est effectuée
- Pour un établissement hors Gironde, fournir **l'arrêté de tarification** mentionnant les tarifs d'hébergement et dépendance et **l'arrêté d'habilitation à l'aide sociale**
- Pour un accueil familial, copie du contrat de placement chez le particulier agréé (comportant son nom et son adresse) et pour un accueil familial hors Gironde, fournir **l'arrêté d'habilitation à l'aide sociale**
- L'adresse du dernier domicile occupé avant la première entrée en structure d'accueil** (EHPAD, foyer logement ou résidence autonomie, accueil familial) avec les dates d'arrivée et de départ. **Préciser si l'intéressé(e) était propriétaire ou locataire.**

RESSOURCES

- Copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition et de la **déclaration pré-remplie des revenus**
- Relevés bancaires des 3 derniers mois précédant la demande
- Justificatif de l'allocation logement en établissement ou du dépôt de la demande. Précisez l'organisme et le numéro allocataire.
- Justificatifs des ressources : **revenus personnels ou du ménage** (conjoint, concubin, PACS) et des ayants-droits :

→ T.S.V.P

Justificatifs annuels :

- Revenus de biens immobiliers : loyers, fermage, bail et rente viagère
- Justificatifs de revenus des capitaux placés (livrets, comptes productifs d'intérêts, actions, obligations, assurance-vie etc.) : **compléter l'attestation bancaire jointe au dossier ; pour l'assurance-vie fournir la copie du contrat**
- En cas d'inexistence de capitaux, établir une attestation sur l'honneur le certifiant
- Pensions de retraite : fournir les justificatifs annuels des caisses de retraite
- Retraites et ressources provenant de l'étranger
- Pension alimentaire suite à jugement

Justificatifs mensuels des trois derniers mois précédant la demande :

- Retraites
- Salaires
- R.S.A.
- Allocations Pôle Emploi
- Allocation aux adultes handicapés
- Indemnités journalières
- Pension d'invalidité
- Rente accident du travail pour les incapacités supérieures à 10 %

CHARGES

- Charges particulières hors hébergement : cotisations mutuelle, la participation éventuelle au financement d'une mesure de protection judiciaire, loyer résiduel (si conjoint à domicile), impôt sur le revenu : taxe foncière, taxe d'habitation, cotisation responsabilité civile en établissement, assurance habitation (si propriétaire), cotisations contrat obsèques (fournir le contrat).

BIENS IMMOBILIERS

- Nature des biens
- Adresse
- Taxe foncière
- Copie de la matrice cadastrale
- La photocopie intégrale de l'**acte de donation ou de vente**
- La photocopie intégrale de l'**acte de succession**

OBLIGATION ALIMENTAIRE

Elle concerne les enfants, les gendres et belles-filles.

- Nom, prénom et adresse complète des obligés alimentaires ainsi qu'une copie intégrale du livret de famille de chaque obligé alimentaire
- Les formulaires de renseignements dûment complétés par les obligés alimentaires, veuillez indiquer le numéro de téléphone et l'adresse mail.
- Copie **intégrale** du dernier avis d'imposition, de la taxe d'habitation et de la taxe foncière
- Copie de la quittance de loyer ou du tableau d'amortissement définitif de l'accession à la propriété, comportant le montant des échéances et les dates de début et de fin du crédit
- Justificatifs des revenus locatifs réels (quittances de loyer)
- Justificatifs des pensions alimentaires perçues ou versées
- Justificatifs des prestations de la Caisse d'Allocations Familiales
- Copie des justificatifs des ressources du ménage des 3 derniers mois
- Echéanciers des crédits à la consommation comportant le montant des échéances et les dates de début et de fin du crédit, le cas échéant
- En cas de surendettement, fournir l'échéancier du plan de surendettement établi par la Banque de France
- Certificat de scolarité des enfants étudiants

[N.B.] Il est inutile de fournir les factures des charges courantes (eau, électricité, gaz, téléphone, assurances, etc.), et des frais de scolarité des enfants scolarisés dans l'enseignement primaire ou secondaire.